Comité d'Action Sociale en faveur
des Originaires des Départements d'Outre-Mer
en Métropole

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ GÉNÉRALE RELATIF A L'EXERCICE 2022
PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24/02/2023

Mesdames, Messieurs, Chères Amies, Chers Amis,
Nous voici à nouveau réunis pour notre Assemblée générale ordinaire annuelle.
Occasion de faire le point sur nos réalisations en 2022, et aussi d'échanges et de dialogue entre nous sur nos perspectives pour 2023

I.- NOTRE ACTIVITÉ EN 2022

J'aborderai successivement nos missions sociales, puis notre mission « Talents de l'Outre-mer » qui en est le prolongement le plus notable

I .A- Nos missions sociales

L'année 2022 a été marquée par une **très forte progression de notre activité sociale**

I A.1- Les traits marquants de l'année 2022.

a) Une très forte progression de notre action sociale

Elle est illustrée par le tableau suivant sur l'évolution de nos aides sociales depuis 2019

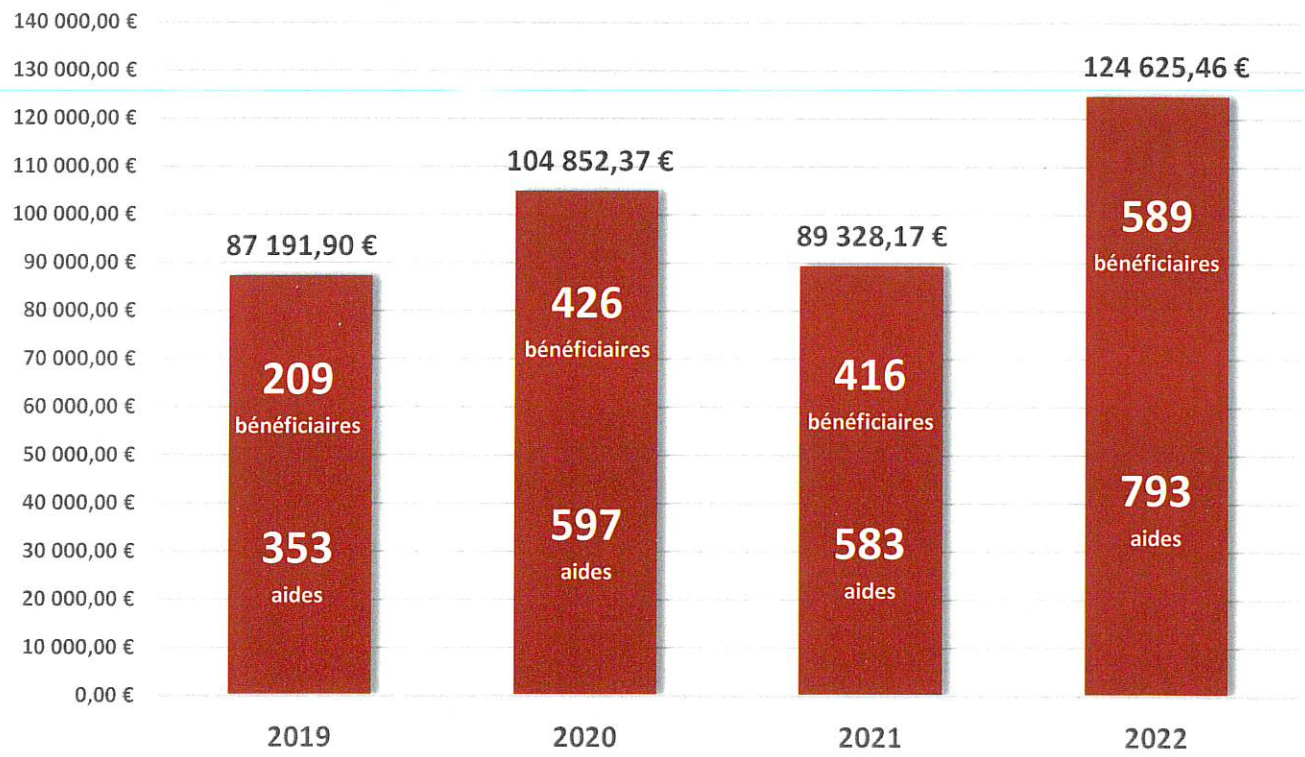

Ce tableau met en évidence une augmentation globale significative, à la fois en montants, en nombre de bénéficiaires, et en nombre d'aides, de l'ordre de :
- 40 % de 2021 à 2022, pour ce qui concerne le montant des aides et le nombre de bénéficiaires

- 19 % par rapport à 2020, année correspondant au pic de la crise sanitaire.

Ces évolutions montrent que le CASODOM est bien positionné et perçu en tant que service social de référence pour les Ultramarins dans l'Hexagone, tant auprès de ses partenaires que des usagers.
C'est aussi la conséquence de nos efforts de fidélisation de nos partenariats que nous avons engagés, notamment en signant des conventions triennales avec nos principaux partenaires (les CGSS de la Martinique et de la Guyane)

b) L'accompagnement social des malades en transfert sanitaire et des jeunes, étudiants ou en formation professionnelle dans l'hexagone, prend une place prépondérante

Répartition des aides sociales par catégories de bénéficiaires en 2022

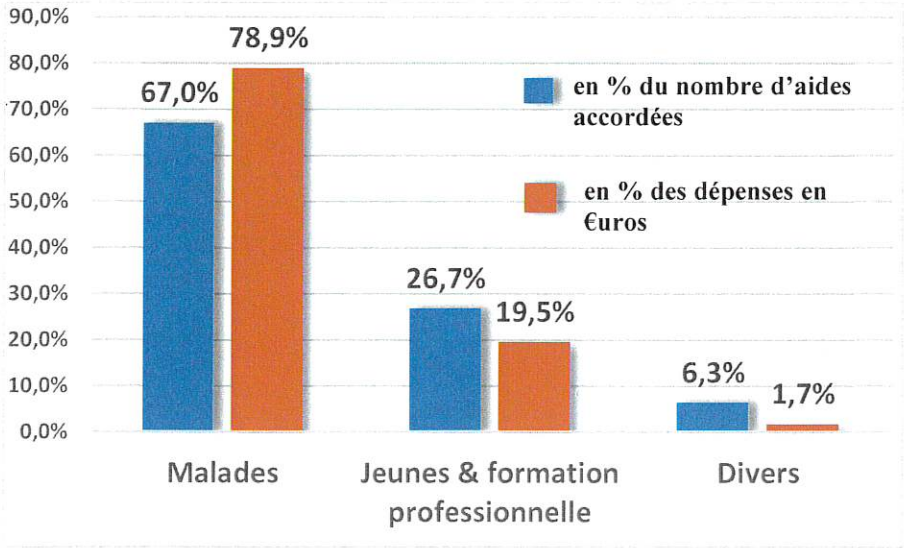

Les aides en faveur des patients des Antilles/Guyane, en augmentation de 73 % par rapport à 2021, prennent de loin la première place, à la fois en nombre d'aides et en montants.
Au sein de ces dépenses, l'hébergement représente en 2022, 44% du montant et 50 % du nombre des aides accordées.
L'accompagnement social des jeunes, et tout particulièrement celui des jeunes en formation professionnelle accompagnés par LADOM, qui est aussi notre cible, est en augmentation de 64 % par rapport à l'année précédente.

c) La répartition des aides sociales par collectivités en 2022 conforte les tendances précédentes

Répartition géographique de notre action sociale

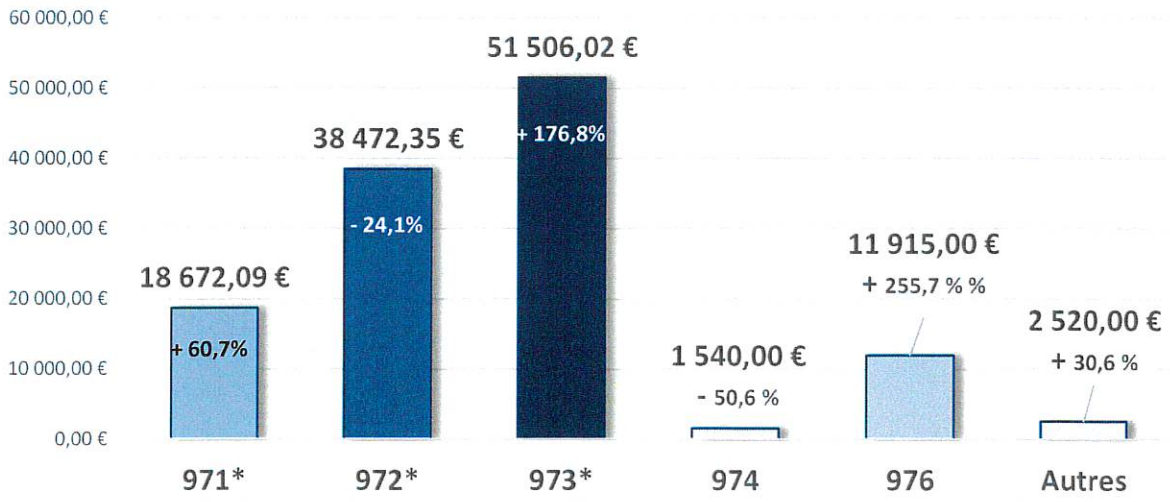

Ce tableau met en évidence :

- La part prépondérante prise par la Guyane, qui s'explique par le dynamisme des dépenses pour l'accompagnement de ces malades en transfert sanitaire vers les hôpitaux de la région parisienne depuis 2021. Bien que nous ayons étendu à la région lyonnaise la possibilité d'accompagner les malades guyanais en transfert sanitaire, il faut noter qu'aucune demande ne s'est manifestée en ce sens.
- Après le pic constaté au moment de la crise sanitaire, les dépenses en faveur de la Martinique diminuent mais restent à un niveau élevé ;
- Les dépenses en faveur de la Guadeloupe sont en augmentation mais restent à un niveau plus mesuré ;
- Les dépenses en faveur de Mayotte, concentrées sur l'accompagnement des jeunes en formation professionnelle, ont connu une augmentation de 256 % en 1 an.

e) L'évolution de nos indicateurs de suivi

Répartition de l'Action sociale

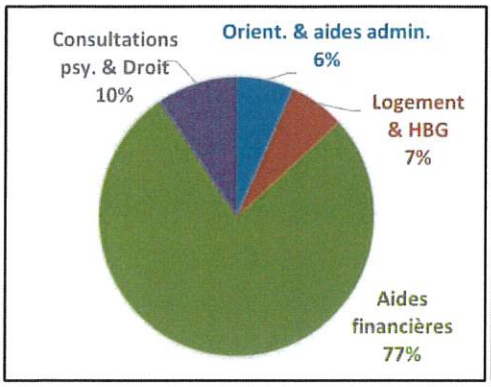

Répartition du coût de l'Action sociale

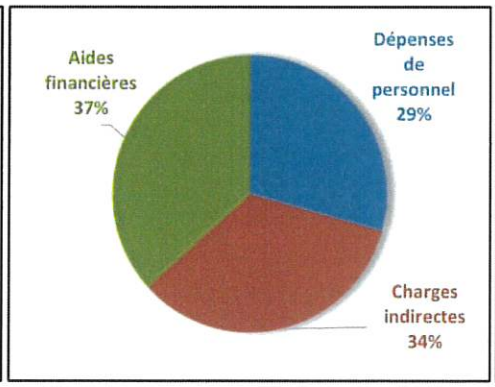

Financement de l'Action sociale

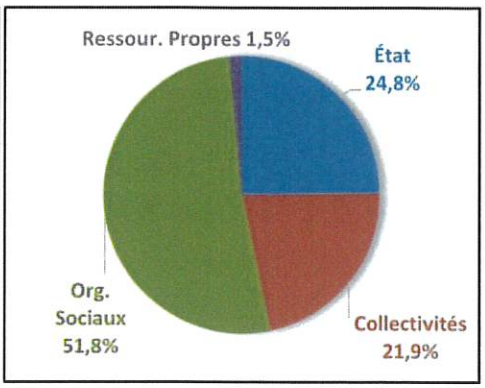

Coût de traitement par demande :	Aide financière moyenne :	Taux de financement de l'activité sociale :
(Charges / Nb. demandes)	*(aides financières / Nb. bénéficiaires)*	*(Produits / Charges)*
228,75 €	**212 €**	**95%**
Rappel 2021 : **264,61 €**	Rappel 2021 : **215 €**	Rappel 2021 : **101%**
Rappel 2020 : **301,26 €**	Rappel 2020 : **252 €**	Rappel 2020 : **104%**

Ces tableaux mettent en évidence :

- Le poids des aides financières dans nos dépenses sociales ;
- Le poids des dépenses de personnel et des charges indirectes nécessaires à la mise en œuvre de nos actions sociales ;
- La répartition à peu prés égale entre les collectivités publiques (État et collectivités) et les organismes sociaux dans le financement de nos dépenses sociales ;
- Un coût de l'aide financière moyenne pratiquement stable ;
- Un coût de traitement par demande en baisse, en raison de l'augmentation des demandes satisfaites ;
- Mais aussi une dégradation du taux de couverture de nos dépenses par rapport à nos produits, qui s'est traduite par un résultat déficitaire de 14 926 € en 2022, et qui mérite une action correctrice.

I.A 2- Les évènements qui ont marqué notre activité sociale en 2022

a) La mise en sommeil du Projet HOM initié par la Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'Outre-mer

A la suite d'une réflexion générale sur la Délégation interministérielle à l'égalité des chances, marquée notamment par la publication d'un rapport de la Cour des comptes en date du 08/09/2022, Monsieur Maël DISA est devenu le nouveau Président de LADOM, tout en conservant ses fonctions de Délégué

interministériel à l'égalité des chances, et un nouveau Directeur général de LADOM, Monsieur Saïd HHAMADA a été nommé en janvier 2023.

La Délégation a depuis lors été mise en sommeil, mais ces nominations préfigurent un rapprochement de la Délégation avec LADOM, dont la configuration et les modalités sont actuellement étudiées dans le cadre du « Projet LADOM 2024 ».

Le CASODOM était le partenaire de la Délégation interministérielle pour la mise en œuvre de deux actions :

- La lutte contre la précarité étudiante, action lancée à la suite de la crise du COVID ;
- La gestion du Projet HOM destiné à faciliter le logement des étudiants des Outre-mer n'ayant pas trouvé de place en résidences des CROUS.

Cette nouvelle situation a été sans conséquence en ce qui concerne l'accompagnement social des étudiants et des jeunes en formation professionnelle, car cette action était et continue à être financée directement par le Ministère dans le cadre de sa subvention globale.
En revanche elle a entrainé la mise en sommeil du Projet HOM, dont le CASODOM a assuré la gestion pendant la session universitaire 2020-2021.
Cette décision a eu pour notre association des effets non négligeables qui se ressentent aussi sur l'exercice 2022 :

- Certes, l'exercice de cette nouvelle mission nous a permis d'enrichir notre capacité à exercer à la satisfaction de tous et notamment de nos donneurs d'ordre, des responsabilités radicalement nouvelles pour nous, et en nous adaptant aux modes de travail et à l'environnement informatique très spécifiques des CROUS et des bailleurs sociaux ou privés, et alors que nous n'avions disposé de très peu de temps (moins de 2 mois) pour nous y préparer. Pour faire face à ce défi, les administrateurs bénévoles de notre association ont été très largement mis à contribution : Catherine EDWIGE en qualité de chef de projet, Marie-Claude LUPTER, Viviane NAQUIN, Erika VÉLIO, Bruno SAINTE-ROSE, outre le Président et le Trésorier. Et bien entendu, a été fortement sollicitée pour la mise en œuvre, l'équipe sociale composée de Marilyne CIOCCA notre assistante sociale, de son adjoint Frédérick IMBAULT, et d'un renfort recruté temporairement pour cette mission.
Que toutes et tous en soient remerciés !
- Mais, pour assurer la mission, nous avions dû mettre à niveau nos équipements à la fois informatiques et téléphoniques pour être capables d'assurer une mission qui nous était présentée comme devant être mise en œuvre sur une longue durée, en faveur de plusieurs milliers d'étudiants. Il en est résulté un surinvestissement en informatique et téléphonie, sans ressources équivalentes pour le compenser, ce qui a pesé sur notre équilibre financier en 2022. Bien plus, avant la mise en sommeil du projet HOM, la Délégation restait nous devoir un reliquat de 4 872 € correspondant à une partie des dépenses informatiques dont elle avait validé le devis pour ce projet HOM. Nous n'avons aucun doute que cette somme nous sera remboursée.

2.2- La dégradation du taux de financement de nos dépenses sociales, deuxième fait notable de l'exercice écoulé, a entraîné un déficit de 14 926 € sur l'exercice 2022

Cette situation est imputable à plusieurs facteurs :

a) L'explosion de nos aides sociales pour répondre à des besoins en fort accroissement

Le tableau figurant au point I-1 ci-dessus en est l'illustration.
Cette augmentation est particulièrement nette pour les dépenses d'hébergement des malades en transfert sanitaire. Dans le cadre du partenariat de confiance, et historique, établi avec ces CGSS, donneurs d'ordre, il est plus difficile pour nous de réguler la satisfaction donnée à leurs demandes car les conventions passées avec ces organismes prévoient une clause de revoyure permettant de justifier une rallonge budgétaire.

b) Mais on observe un décalage dans le temps entre les réajustements budgétaires demandés en cas dépassement des dépenses par rapport aux prévisions, et la date de versement des rallonges budgétaires.

La « clause de revoyure » prévue dans nos conventions triennales avec les CGSS de la Martinique et de la Guyane, précise en effet que, lorsque les dépenses engagées dépassent le montant de la subvention initiale attribuée, la convention fait l'objet d'un avenant pour accorder une rallonge budgétaire au titre de l'exercice concerné.

Cependant, en raison des délais administratifs, la mise en œuvre effective de ces clauses de revoyure prend du temps. Ainsi, les décisions sur nos demandes de rallonges budgétaires au titre de l'exercice 2022, d'un montant de 17 185,56 € pour la CGSS de la Martinique, et de 4 000 € pour la CGSS de la Guyane, ne nous ont notifiées qu'en janvier 2023, ce qui n'a pas permis de les rattacher aux produits de 2022.

Chiffres à comparer au déficit de 14 926 € affiché pour 2022.

c) L'autre facteur est la couverture insuffisante, par nos subventions reçues, de nos frais de personnel et de nos charges indirectes qui permettent la mise en œuvre de notre action sociale.

En effet, les Caisses générales de sécurité sociale n'acceptant pas de compenser officiellement les charges indirectes et de structure permettant au service social de fonctionner, les subventions reçues de ces organismes peuvent être insuffisantes pour compenser la totalité de ces coûts en cas de très forte augmentation des aides directes versées, comme cela a été le cas en 2022 pour les dépenses d'hébergement des malades en transfert sanitaire de la Guyane et de la Martinique.

C'est pourquoi nous sommes vigilants sur nos dépenses informatiques.

d) Le poids excessif de nos charges indirectes, et particulièrement de nos dépenses informatiques, est aussi une cause de cette situation nouvelle.

Sur un total de charges de 339 687 € (hors de l'opération « Talents de l'Outre-mer » qui est équilibrée), toutes nos dépenses, consacrées exclusivement à l'action sociale, se répartissent en 3 groupes :

- Les charges de personnel : 104 203 €. Limitées au strict minimum (1 Assistante sociale et 1 assistant administratif), elles sont incompressibles pour permettre la mission.
- Les dépenses directes d'action sociale (aides pour l'alimentation, le logement et les autres dépenses sociales) : 124 641 €. Elles n'ont d'autre but que de répondre à une précarité grandissante, et constituent le cœur de notre métier.
- Les charges externes et indirectes : 110 843 €, qui comprennent en majorité les dépenses pour l'informatique, la bureautique et la téléphonie, qui ont connu depuis 2021 une forte augmentation pour permettre la mise en place du Projet HOM. C'est principalement sur ces dépenses que nous devons porter nos efforts en priorité.

II.3- *Enfin les retards récurrents dans les versements de nos subventions ont continué à peser sur notre trésorerie*

Comme c'est devenu une constante en toute année d'élections présidentielle et législatives, les dates de versement de la plupart de nos subventions ont été affectées par le calendrier électoral.

Mais les retards de versement de nos subventions ont pu aussi résulter d'autres causes.

La subvention de la Collectivité territoriale de la Martinique, partenaire important et fidèle, décidée en septembre nous a été notifiée seulement le 12 décembre 2022, pour un montant, certes en augmentation de 35 000 €, mais elle ne nous a pas encore été versée à la date de ce rapport.

Une situation encore plus inédite a été constatée en ce qui concerne la Caisse d'Allocations familiales de la Martinique, jusqu'alors un partenaire fidèle et fiable, dont la subvention annuelle habituellement de 20 000 € ne nous avait pas été versée depuis 2020, année du début de la crise sanitaire et de ses conséquences sur le fonctionnement des services. Ce n'est qu'après de nombreuses interventions que ce dossier a commencé à être débloqué, avec un premier versement de 40 000 € couvrant deux exercices. Il nous reste à renouveler nos efforts pour que la subvention 2021 nous soit versée.

I.B- NOTRE MISSION « TALENTS DE L'OUTRE-MER en 2012

La cérémonie de remise des prix des « Talents de l'Outre-mer » 2021 a été couronnée de succès

Après avoir dû reporter cette cérémonie initialement prévue en décembre 2021, en raison de la crise sanitaire, nous avons pu la réaliser finalement le 15 septembre 2022 au Musée du Quai Branly-Jacques CHIRAC, en bénéficiant des facilités qui nous ont été offertes par le Président de ce musée, Emmanuel KASARHÉROU, qui avait par ailleurs accepté de parrainer cette promotion.

52 nouveaux lauréats ont été distingués, dont 19 « Jeunes Talents » à qui une bourse de 2000 € a été versée.

Ce qui porte à 328 le nombre de « Talents de l'Outre-mer » distingués par le CASODOM, dont le nombre s'accroît d'une cinquantaine à chaque session biannuelle. C'est une ressource humaine de première importance au service des Outre-mer comme de la France.
Cette cérémonie a été un succès, de l'avis unanime, grâce à l'implication de toutes et de tous, à la splendeur du lieu, aux talents de l'animatrice et, bien sûr aux qualités des lauréats ainsi mises en évidence.
Elle a eu un fort retentissement médiatique dans les Outre-mer.

En outre, grâce aux moyens techniques offerts par le Musée, cette cérémonie a pour la première fois pu être accessible à distance, ce qui a été apprécié par les familles et les personnes des Outre-mer.
Le budget de 60 745 € consacré à cette opération a été équilibré, les ressources étant constituées de 24 500 € (soit 40, 33 %) de subventions de l'État et des autres collectivités publiques, et de 36 245 € (soit 59,66 %) de ressources provenant des sponsors et des particuliers.

II.- NOS PROJETS POUR 2023

II.1- Rétablir notre équilibre budgétaire

a) Le premier moyen sera de poursuivre nos efforts auprès des organismes sociaux pour qu'ils acceptent de compenser une quote-part de nos charges indirectes, ce qui impliquera nécessairement une intervention au niveau des tutelles nationales de ces organismes pour faire évoluer leur doctrine.

b) Un second correctif serait d'obtenir pour 2023 une augmentation des subventions générales qui nous permettent habituellement de couvrir une grande partie de ces dépenses indirectes et de structure.
D'ores et déjà, la CAF de la Guadeloupe a décidé de porter sa subvention annuelle de 10 000 à 20 000 €.
Nous avons également bon espoir d'obtenir également une augmentation de 10 000 € de la subvention globale du Ministère pour l'année 2023.

c) Le troisième correctif est de renforcer la maîtrise de nos coûts : nous avons commencé à agir sur les postes des dépenses informatiques (augmentées de manière importante pour le projet HOM) en renégociant nos contrats sous l'impulsion de Jean-Élie Nardy, notre Trésorier. Cette négociation nous ouvre la perspective d'une diminution de l'ordre de 30 000 € sur les dépenses informatiques des deux prochains exercices.

II.2- Diversifier nos partenariats

Nous devons poursuivre nos efforts de conventionnement avec de nouveaux partenaires.
D'ores et déjà, nous sommes en négociation avancée avec la CGSS et le Conseil départemental de la Réunion pour mettre en place à partir de 2023 une convention pour l'accompagnement social des malades réunionnais en transfert sanitaire vers l'Hexagone, sur le mode de nos conventions avec les CGSS des Antilles/Guyane.
Nous restons par ailleurs très attentifs aux besoins d'accompagnement social que LADOM, dans sa nouvelle configuration, pourra manifester : nous avons pris contact avec le nouveau Ministre, et avec la nouvelle direction de LADOM pour confirmer notre volonté à les accompagner.

II.3- Sécuriser nos partenariats

Pour sécuriser nos partenariats dans la durée, nous nous efforçons depuis 2021 d'obtenir de nos partenaires la signature de subventions triennales.
C'est déjà le cas avec la CGSS de la Martinique depuis 2021, et avec la CGSS de Guyane depuis 2021, et notre objectif est de généraliser ce mode de conventionnement triennal avec nos principaux partenaires à partir de 2023.
D'ores et déjà, la CAF de la Guadeloupe a accepté de conclure avec nous une convention triennale à partir de 2023.
Nous sommes en pourparlers avec le Ministère pour obtenir ce mode de conventionnement triennal à partir de 2023 avec le Ministère.

II.4- Reprendre notre objectif d'extension de notre action sociale à la formation en tenant compte de l'évolution de la réglementation européenne.

Nous voulons aussi relancer notre programme de formation en matière de navigation fluviale, interrompue en raison de la crise sanitaire.
Mais il faut maintenant tenir compte de l'évolution de la réglementation européenne qui en a modifié profondément les conditions de mise en œuvre. En effet, cette réglementation, transcrite dans le droit national, prévoit de créer de nouveaux grades reconnus dans toute l'Union en renforçant les niveaux de qualification, dans le but de renforcer la sécurité du transport fluvial de passagers.

Nous avons la ferme volonté de reprendre cette activité de formation dans le cadre de la nouvelle réglementation, grâce à l'aide précieuse que nous apporte notre Vice-Président Jocelyn GOLITIN. Mais nous devons attendre que l'organisme de formation des armateurs fluviaux définisse le cursus de formation que nous pourrons proposer à nos jeunes.

II.5- Réaliser avec succès la nouvelle édition des Talents de l'Outre-mer

La cérémonie de remise des prix de la session 2021 ayant dû être reportée d'un an en raison de la crise sanitaire, le Conseil d'administration a décidé d'organiser la prochaine édition en 2023, pour reprendre le rythme biannuel adopté depuis le lancement de cette opération en 2005.
Nous proposons d'adopter pour cette nouvelle édition les mêmes principes que ceux des années précédentes :

- Ouverture des candidatures aux candidats originaires de tous les Outre-mer
- Ouverture à toutes les disciplines, à l'exclusion du show business et du sport business et de haut niveau qui offrent déjà une médiatisation suffisante.

Nous accentuerons nos efforts pour obtenir le soutien de l'ensemble des collectivités des outre-mer afin d'amplifier le succès de cette manifestation.
Nous avons d'ores et déjà obtenu un accord de principe pour que la prochaine cérémonie de remise des prix se tienne le jeudi 14 décembre 2023 dans le même lieu prestigieux qu'en 2022, l'amphithéâtre du Musée du Quai Branly-Jacques CHIRAC.

II.-6- Amplifier notre communication

C'est le pendant nécessaire au développement de nos actions.
Concernant notre activité sociale, notre objectif sera de publier la Newsletter du CASODOM au moins une fois par trimestre, après les deux premiers numéros sortis qui ont été bien accueillis.
L'opération « Talents de l'Outre-mer » devrait également faire l'objet d'une plus grande communication.
Parmi les vecteurs de cette communication, une plus grande part devra être consacrée aux réseaux sociaux où nous sommes peu présents.

II.7- Reprendre nos conférences-débats sur un rythme plus régulier

Pendant la crise sanitaire, nous avions dû interrompre l'organisation de ces débats.
Depuis la fin du confinement, nous en avons organisé un, avec le Professeur DELBLOND sur l'évolution institutionnelle des Outre-mer.
Nous nous efforcerons d'en faire de manière plus régulière sur des problèmes d'actualité des Outre-mer, qui ne manquent pas.

X
X X

Le CASODOM a su montrer pendant cette période exceptionnelle sa capacité, non seulement à s'adapter à l'évolution de notre environnement, mais aussi à répondre avec professionnalisme aux nouveaux défis qui nous étaient proposés.
C'est grâce à l'engagement de tous, bénévoles du Conseil d'administration, salariés de l'association, adhérents et sympathisants, que nous y sommes parvenus.

Je tiens enfin à vous informer que, sur ma demande, notre Conseil d'administration, dans sa séance du 30 janvier 2023, a décidé à l'unanimité d'acter ma démission comme Président, et de me remplacer par Madame Catherine EDWIGE. J'ai en effet estimé qu'après 10 ans de présidence, il était sain que je passe le relais. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces décisions dans quelques instants.
Mais je tiens à vous remercier ici pour votre confiance, et pour l'aide que vous m'avez manifestée pour faire du CASODOM une institution incontournable dans le monde ultramarin, à la fois en tant qu'*« Interlocuteur social de référence pour les Ultramarins de l'Hexagone »*, et comme *« Révélateur des Talents de l'Outre-mer »*.

C'est sur ce socle que nous pourrons continuer à bâtir nos stratégies et nos projets pour l'avenir.
Aussi, confiant dans l'avenir du CASODOM, je tiens donc à vous remercier, toutes et tous, pour la confiance et le soutien que vous m'avez toujours manifestés dans ce but.

X
X X

Le Président précise en outre que ce Rapport est complété par le Bilan social 2022 en chiffres ci-annexé.

Après l'exposé de ce rapport moral, les participants remercient le Président.
Ils se félicitent du positionnement renforcé de notre association, qui se manifeste tant dans ses missions sociales que dans sa mission consacrée aux Talents de l'Outre-mer.
Mais ils sont unanimes à relever la situation très délicate de trésorerie qu'entraine le retard de versement de nos subventions.
Le Président répond qu'il n'a pas manqué de faire les relances nécessaires et répétées auprès de nos partenaires concernés. Mais, malgré de multiples lettres de relance, la situation ne s'est pas améliorée, loin de là.
Il ajoute que cette situation, dont il est bien conscient , est récurrente, car elle est liée en grande partie au fait que nos missions sociales sont exclusivement financées par des organismes publics ou sociaux, qui ont leurs propres délais administratifs de paiement,..., et qui en plus ont leurs propres contraintes liées notamment à la période d'ouverture des « journées comptables » pendant lesquelles ils peuvent enregistrer leurs paiements, en fin et en début d'exercice.
En outre, la plupart de nos partenaires ne versent la première année des conventions signées, que 70 à 80 % du montant de leurs subventions, le solde étant payé après reddition des comptes en année N+1.
Mais il n'en demeure pas moins que si l'on fait le rapport au 31/12 de chaque année, entre les produits à recevoir au titre des subventions d'exploitation, et le montant des subventions inscrites au budget de l'exercice concerné, ce taux s'est très nettement dégradé depuis 3 ans :
- **134 982 € de Produits à recevoir par rapport à 338 918 € de subventions en 2020 soit 40%,**
- **134 642 € de Produits à recevoir par rapport à 299 637 € de subventions en 2021, soit 45 %,**
- **167 164 € de Produits à recevoir par rapport à 324 685 € de subventions en 2022 soit 51 % en 2022,**

(si l'on tient compte des rallonges budgétaires décidées au titre de l'exercice 2022 pour l'hébergement des malades de Guyane et de Martinique).

Et cette dégradation, en s'amplifiant d'année en année, a bien entendu un effet cumulatif, et devient insupportable, car elle risque de compromette l'avenir de notre association.
Le Président et les membres du Conseil d'administration de l'association tiennent donc à appeler solennellement l'attention de l'ensemble de leurs partenaires sur l'urgence à corriger cette situation.

Après cet échange, le Rapport moral et d'activité générale pour l'exercice 2022, compte tenu des explications apportées, est approuvé à l'unanimité.

Paris le 24/02/2023

C.A.S.O.D.O.M. - Association reconnue d'utilité publique -
7 bis, rue du Louvre
75001 PARIS
Tél. 01 42 36 24 54
Fax 01 42 36 14 46

Jean-Claude SAFFACHE

BILAN DE L'ACTION SOCIALE DU CASODOM EN 2022

	971	972	973	974	976	Autres	TOTAL
Permanence sociale							
- Nombre de demandeurs	105	123	146	32	65	13	**484**
- Nombre d'entretiens [1]	283	314	513	48	148	32	**1338**
Nombre de demandes traitées	**420**	**319**	**484**	**73**	**155**	**34**	**1485**
(Évolution 2022/2021)	**+ 58,50%**	**-20,80%**	**+ 33,00%**	**+ 23,70%**	**+ 318,70%**	**+ 71%**	**+ 28,90%**
Dont : **- Aides financières :** • Nombre de demandes	220	256	476	28	136	30	**1146**
- Aides administratives							
• Nombre de demandes	18	15	0	0	0	0	**33**
- Logement / Hébergement							
• Nombre de demandes	34	27	4	19	12	2	**98**
- Soutien psychologique							
• Nombre de demandes	120	0	0	13	0	0	**133**
- Juridique / accès au droit							
• Nombre de demandes	3	7	0	0	0	0	**10**
- Orientations effectuées • Nombre de demandes	25	14	4	13	7	2	**65**
Nbre. de soutiens financiers attribués	**141**	**153**	**352**	**20**	**104**	**23**	**793 + 33,3%**
Dont : **- Aides alimentaires [2] :** • Nombre aides attribuées	66	85	179	6	57	14	**407**
- Autres aides financières [3] : • Nombre aides attribuées	52	28	124	10	4	1	**219**
- Logement / Hébergement [4] : • Nombre aides attribuées	23	40	49	4	43	8	**167**

[1] Par téléphone, mail ou physique
[2] Virements ou remises d'espèces
[3] Dont transport, tickets Kadéos
[4] Hôtels / participation au loyer

Répartition des aides sociales

	971	972	973	974	976	NC	TOTAL	Évolution / 2021
Nbre. de bénéficiaires	112	135	244	17	66	15	**589**	**+ 41,20%**
Montant des aides financières	18 672,09 €	38 472,35 €	51 566,02 €	1 480,00 €	11 915,00 €	2 520,00 €	**124 625,46 €**	**+ 32,10%**

Répartition de l'Action sociale

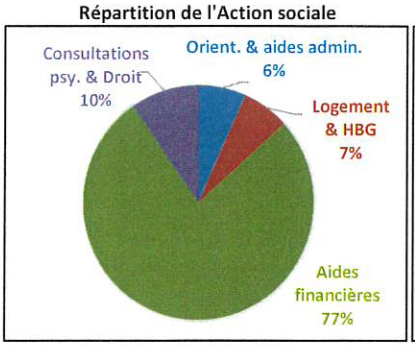

Répartition du coût de l'Action sociale

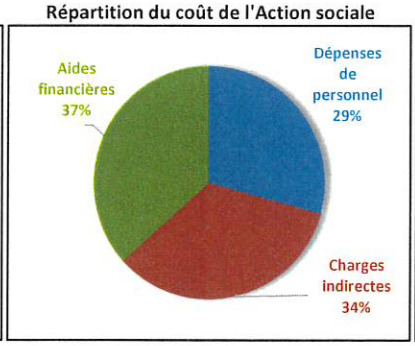

Financement de l'Action sociale

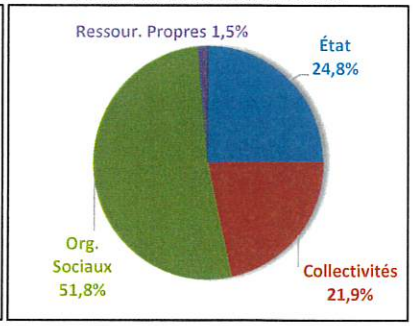

Coût de traitement par demande :	Aide financière moyenne :	Taux de financement de l'activité sociale :
(Charges / Nb. demandes)	*(aides financières / Nb. bénéficiaires)*	*(Produits / Charges)*
228,75 €	**212 €**	**95%**
Rappel 2021 : **264,61 €**	Rappel 2021 : **215 €**	Rappel 2021 : **101%**
Rappel 2020 : **301,26 €**	Rappel 2020 : **252 €**	Rappel 2020 : **104%**